



LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

Résumé

CROSS-BORDER COOPERATION IN THE EU 2020

EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Regional and Urban Policy
Directorate European Territorial Cooperation, Macro-regions, Interreg and Programme Implementation I
Unit D2 – Interreg, Cross-Border Cooperation, internal borders
Contact: Nathalie Verschelde, Egle Spudulyte
E-mail: regio-d2-cross-border-cooperation@ec.europa.eu

*European Commission
B-1049 Brussels*

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

Les informations et les opinions présentées dans ce résumé sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cette étude. Ni la Commission ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce rapport.

***Europe Direct is a service to help you find answers
to your questions about the European Union.***

Freephone number (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you).

Manuscript completed in July 2020

The European Commission is not liable for any consequence stemming from the reuse of this publication.

Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2020

ISBN

doi

© European Union, 2020

Reuse is authorised provided the source is acknowledged.

The reuse policy of European Commission documents is regulated by Decision 2011/833/EU (OJ L 330, 14.12.2011, p. 39).

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

Getting in touch with the EU

In person

All over the European Union there are hundreds of Europe Direct information centres. You can find the address of the centre nearest you at: https://europa.eu/european-union/contact_en

On the phone or by email

Europe Direct is a service that answers your questions about the European Union. You can contact this service:

- by freephone: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certain operators may charge for these calls),
- at the following standard number: +32 22999696 or
- by email via: https://europa.eu/european-union/contact_en

Finding information about the EU

Online

Information about the European Union in all the official languages of the EU is available on the Europa website at: https://europa.eu/european-union/index_en

EU publications

You can download or order free and priced EU publications at: <https://publications.europa.eu/en/publications>. Multiple copies of free publications may be obtained by contacting Europe Direct or your local information centre (see https://europa.eu/european-union/contact_en).

EU law and related documents

For access to legal information from the EU, including all EU law since 1952 in all the official language versions, go to EUR-Lex at: <http://eur-lex.europa.eu>

Open data from the EU

The EU Open Data Portal (<http://data.europa.eu/euodp/en>) provides access to datasets from the EU. Data can be downloaded and reused for free, for both commercial and non-commercial purposes.

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

L'enquête sur la coopération transfrontalière se concentre sur les programmes Interreg A (coopération transfrontalière), qui soutiennent la coopération entre les régions frontalières adjacentes de niveau NUTS III dans au moins deux États membres de l'UE différents et/ou certains pays en dehors de l'UE. Elle a été réalisée par le réseau Gallup International dans les régions couvertes par les programmes de coopération transfrontalière des 27 États membres de l'Union européenne, d'Andorre, du Lichtenstein, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse entre février et avril 2020.

Cette enquête fait suite à la première édition de la même étude, qui a été réalisée en 2015. Elle explore le même éventail de sujets, à savoir la notoriété des programmes de coopération transfrontalière, la mobilité transfrontalière, les attitudes envers les citoyens des pays voisins (expérience transfrontalière) et les obstacles à la coopération transfrontalière entre régions.

La connaissance des activités transfrontalières financées par la politique régionale de l'UE a diminué de 6 points depuis 2015. Seuls 24 % des répondants qui résident dans les régions frontalières couvertes par les programmes de coopération ont entendu parler d'activités de coopération financées par l'UE dans leur région. Parmi les 54 programmes Interreg, ce niveau de connaissance varie de 51 % (Slovénie-Hongrie) à 11 % seulement (Lituanie-Pologne).

La mobilité transfrontalière s'est améliorée depuis 2015, atteignant 56 % (+3 points de pourcentage) des citoyens vivant dans les régions frontalières de l'UE. Dans l'ensemble, sur les six raisons différentes de voyager au-delà des frontières évaluées, la plus souvent mentionnée par les répondants est le voyage pour des activités de loisirs, y compris les visites touristiques (58% +14pp), suivi par le voyage pour des achats de biens ou de services (34% +8pp). Les taux de mobilité les plus élevés (à savoir le Total "a voyagé dans (PAYS DU PROGRAMME) pour au moins une raison) ont été mesurés dans les programmes Irlande-Royaume-Uni [PEACE] (81 % + 4 pp) et Autriche-Allemagne/Bavière (76 % +2pp).

Les attitudes positives envers les citoyens des pays voisins mesurées en 2015 sont confirmées en 2020. Une grande majorité des personnes vivant dans les régions frontalières de l'UE se sentiraient à l'aise d'avoir un citoyen d'un autre pays couvert par un programme de coopération transfrontalière en tant que voisin (91 %), collègue de travail (89 %), membre de la famille (88 %) ou manager (82 %).

Comme dans l'édition précédente, les répondants sont plus susceptibles de considérer le fait de vivre dans une région frontalière comme une opportunité (38 %) que comme un obstacle (3 %). Parmi les six obstacles potentiels testés, les différences linguistiques (52 %) et les différences juridiques et administratives (44 %) restent les obstacles les plus souvent mentionnés (52 %) à la coopération transfrontalière. Cette proportion a toutefois diminué respectivement de -5pp et de -2 pp depuis l'édition précédente.

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

Sommaire

Baisse de la notoriété des activités de coopération transfrontalière financées par la politique régionale de l'UE

- Dans l'ensemble, environ trois quarts (75 %) des personnes interrogées qui résident dans les régions frontalières couvertes par les programmes de coopération transfrontalière Interreg n'ont entendu parler d'aucune activité de coopération transfrontalière financée par l'UE dans leur région. Inversement, 9 % en ont connaissance et disent savoir en quoi elles consistent, tandis que 15 % ne savent pas exactement en quoi consistent ces activités.
- Cette notoriété a diminué de -7 points de pourcentage (pp) depuis la dernière édition de l'enquête en 2015.
- Cette moyenne cache de grandes différences entre les 54 programmes de coopération transfrontalière Interreg, avec des niveaux de notoriété variant de 51% des répondants vivant dans les régions couvertes par le programme CB053 Slovénie-Hongrie, jusqu'à 11% pour le programme CB031 Lituanie-Pologne.

La Mobilité transfrontalière en nette progression en général et entre les pays couverts par un programme de coopération Interreg.

- Près de quatre répondants sur cinq (79 %) vivant dans les régions frontalières de l'UE ont voyagé à l'étranger au moins une fois, soit une augmentation de +3 points de pourcentage par rapport à l'édition précédente.
- Là encore, la proportion varie fortement en fonction des programmes Interreg, de 95% pour le CB026 Suède-Danemark-Norvège (Öresund-Kattegat-Skagerrak] à 56% pour le CB020 Grèce-Italie.
- Plus de la moitié des personnes vivant dans les régions frontalières de l'UE (56 %) se sont rendues dans un pays voisin couvert par un programme de coopération transfrontalière Interreg dans leur région pour au moins une raison. Cette proportion a augmenté de +3 points de pourcentage depuis 2015.
- Globalement, sur les six différentes raisons de voyage évaluées, la plus souvent mentionnée par les répondants est un voyage pour des activités de loisirs, y compris des visites touristiques (58 %), suivi d'un voyage pour des achats de biens ou de services (34 %). Un répondant sur cinq (22 %) s'est rendu dans un pays voisin pour rendre visite à des amis, tandis que 16 % l'ont fait pour le travail ou pour des raisons professionnelles et 15 % pour rendre visite à la famille. Les répondants sont les moins susceptibles d'avoir voyagé dans un pays partenaire pour utiliser les services publics (10 %).

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

- La proportion de répondants qui se sont rendus à l'étranger dans des pays couverts par un programme de coopération transfrontalière Interreg en cours dans leur région a augmenté depuis 2015, quelle qu'en soit la raison : plus précisément, les voyages pour des activités de loisirs, y compris le tourisme, sont ceux qui ont le plus augmenté depuis la vague précédente (+14pp), suivis par les voyages pour des achats de biens et de services (+8pp). Des augmentations peuvent également être observées pour les quatre autres raisons, mais dans des proportions plus limitées : le travail ou les affaires ou pour rendre visite à des amis (+5 points de pourcentage chacun), pour rendre visite à des familles (+4 points de pourcentage) et pour utiliser les services publics (+3 points de pourcentage).

Degré de confort dans les relations sociales avec les personnes des pays voisins

- Une grande majorité des personnes vivant dans les régions frontalières de l'UE se sentirait à l'aise d'avoir un citoyen d'un autre pays couvert par un programme de coopération transfrontalière comme voisin (91%), collègue de travail (89%), membre de la famille (88%) ou cadre (82%). Ces proportions ont toutes légèrement augmenté (de +1 ou +2 points de pourcentage) depuis 2015.
- En outre, deux tiers des répondants (66%) sont d'accord pour dire que l'on peut faire confiance à la plupart des gens, avec 19% de "tout à fait d'accord" et 47% de "plutôt d'accord". Cela représente une légère augmentation (+5 points de pourcentage) du niveau total de confiance dans les autres personnes exprimé depuis l'édition précédente.
- De fortes disparités peuvent être observées lorsque l'on examine les résultats au niveau des programmes : les proportions les plus élevées de confiance sociale peuvent être observées dans les programmes impliquant les pays nordiques : CB016 Suède-Norvège (89%), CB026 Suède-Danemark-Norvège (87%), CB028 Suède-Finlande-Norvège (86%), et CB032 Suède-Finlande-Norvège (84%). A l'inverse, moins de la moitié des répondants sont d'accord dans les programmes suivants : CB055 Grèce-République de Chypre, CB015 Slovaquie-Hongrie et CB030 Slovaquie-République tchèque (44% chacun), CB022 Grèce-Bulgarie (45%) et CB053 Slovénie-Hongrie (48%).

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS L'UE 2020

Vivre dans une région frontalière : un obstacle ou une opportunité ?

- Comme dans l'édition précédente, les répondants sont plus nombreux à considérer vivre dans une région frontalière comme une opportunité (38%) que comme un obstacle (3%).
- Cette moyenne cache de fortes disparités au niveau des programmes, plus de la moitié des répondants considérant que vivre près de la frontière avec un pays partenaire est une opportunité dans les régions couvertes par les programmes suivants : CB035 Italie-Suisse (60%), CB036 Italie-Slovénie (56%), CB039 France-Allemagne-Suisse (52%), CB044 Belgique-France (51%) et CB056 Allemagne-Danemark (50%) ; inversement, seul un quart ou moins partage cette perception dans les régions couvertes par les programmes suivants : CB031 Lituanie-Pologne (17%), CB008 Hongrie-Croatie, CB048 Royaume-Uni-Irlande et CB012 Pologne-Slovaquie (24% chacun), et CB053 Slovénie-Hongrie (25%).

Obstacles perçus à la coopération transfrontalière entre les régions frontalières couvertes par un programme de coopération transfrontalière Interreg

- Environ un répondant sur six (17 %) ne considère aucun des six facteurs suggérés (différences juridiques ou administratives, accessibilité, différences linguistiques, différences sociales et économiques et différences culturelles) comme un problème pour la coopération entre son pays et son ou ses pays partenaires. En revanche, la majorité (83%) pense qu'au moins l'un d'entre eux est un problème.
- Plus précisément, 52% des répondants considèrent que les différences linguistiques représentent un problème pour la coopération entre leur pays et son ou ses pays partenaires. Cette proportion a cependant diminué de -5 points de pourcentage depuis l'édition précédente.
- Le deuxième aspect le plus fréquemment mentionné est celui des différences légales ou administratives entre les pays partenaires, mentionné par 44% des répondants (-2pp depuis 2015).
- Troisièmement, 41% considèrent que les différences sociales et économiques représentent un problème pour la coopération entre leur pays et son ou ses pays partenaires, ce qui correspond à une diminution de -5pp depuis l'édition précédente.
- La quatrième raison, mentionnée par environ un tiers des répondants (32%), est liée aux différences culturelles (stable depuis 2015).
- Enfin, moins de trois répondants sur dix (30%) considèrent que l'accessibilité (par exemple les barrières géographiques ou les infrastructures de transport) représente un problème pour la coopération entre leur pays et son ou ses pays partenaires. Cette proportion est restée stable depuis l'édition précédente.